



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conseil municipal du 23 juin 2025

Préambule

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 091-219106853-20250623-DL_2025_013-DE

Le **compte financier unique** (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au **compte administratif et au compte de gestion** en les fusionnant.

L'article 242 de la loi de finances 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique qui s'est déroulée des exercices budgétaires 2021 à 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le gouvernement au parlement.

Compte tenu du succès de cette expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

BUDGET PRINCIPAL

Le CFU termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année passée.

Ainsi, le CFU 2024 a été précédé par :

- Le débat d'orientations budgétaires 2024 tenu le 05/03/2024,
- Le vote du budget primitif 2024 intervenu le 02/04/2024,
- La décision modificative n° 1 adoptée le 05/06/2024,
- La décision modificative n° 2 adoptée le 17/12/2024.

Les résultats 2024 :

	Résultats de clôture 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultats d'exécution 2024	Résultats de clôture 2024 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	595 538,78	433 000,00	573 288,75	735 827,53		735 827,53
Investissement	356 419,01		-414 525,02	-58 106,01	182 281,73	124 175,72
Total :	951 957,79	433 000,00	158 763,73	677 721,52	182 281,73	860 003,25

Le résultat de clôture 2024 est excédentaire de **677 721.52 €** compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de **735 827.53 €** de la section de fonctionnement
- un déficit de **58 106.01 €** de la section d'investissement

Également, des restes à réaliser comprenant **648 421,51 €** de dépenses et **830 703,24 €** de recettes, dont un solde excédentaire de **182 281,73 €** qui se décompose comme suit :

En recettes, on retrouve les soldes de subventions et autres encore non perçues au 31 décembre :

- Fonds propres : 5 112,44 € (taxe d'aménagement) ;
- Subventions : 825 590,80 € (réfection du centre de l'enfance, construction de la halle en centre-ville, installation de vidéoprotection et sécurisation des accès codés, 50% DSIL et fonds verts de la phase n°1 du complexe sportif.

En dépenses, on retrouve les différents travaux réalisés mais non soldés au 31 décembre :

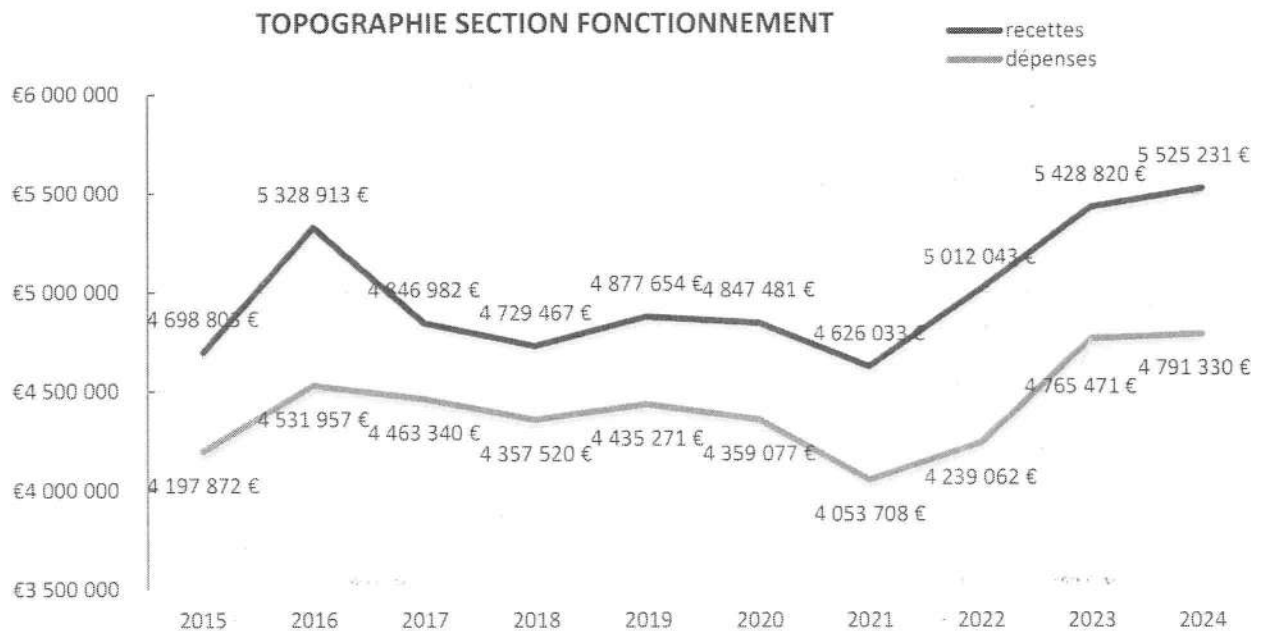
- Investissement courant : 5 652,22 € (dossier OPAH, module complémentaire en informatique pour la gestion des bons de commande, équipement téléphonie) ;
- Travaux de bâtiments : 610 582,84 € (solde sur missions et MOE de la halle en centre-ville, études sur le complexe sportif, plans pour installation de panneaux photovoltaïques sur le tennis, étanchéité mur de la salle de danse Degas à l'espace Colette, remplacement des moteurs du groupe froid sur l'office A.Malraux, etc....) ;
- Travaux VRD : 32 186,45 € (modification du PLU et réfection du terrain de football stabilisé).

Les prévisions étaient équilibrées en dépenses et en recettes.

S'agissant de l'appréciation du CFU 2024, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat réel d'exécution 2024 de la section de fonctionnement atteint 735 827,53 €. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.



A. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 5 362 693 €, soit 103 % des recettes du CFU 2024 par rapport au budget prévu. Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Recettes de fonctionnement		CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2024 (1)	CA 2024	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	91 685	146 500	91 482	56 905	73 208	129 %
70	Produit des services	462 833	514 670	623 664	565 738	586 427	104 %
73	Impôts et taxes	3 346 749	3 507 784	3 737 190	3 761 440	3 793 490	101 %
74	Dotations, subventions et participations	632 896	626 680	667 616	731 416	798 554	109 %
75	Autres produits de gestion courante	70 998	70 503	96 403	75 625	108 512	144 %
77	Recettes exceptionnelles	6 978	3 862	182 000	0	946	0 %
042	Opération d'ordre de transfert entre section	6 916	53	1 628	1 560	1 556	100 %
Total recettes de fonctionnement		4 619 055	4 870 052	5 399 983	5 192 684	5 362 693	103 %

(1) hors excédent de fonctionnement reporté

CHAPITRE 013 « ATTÉNUATIONS DE CHARGES »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Atténuations de charges (k€)	59	59	0	139	156	92	91	146	91	73

Ce chapitre retrace principalement, les remboursements sur rémunération du personnel pour les congés maladies, maternité ou paternité, accident du travail et autres indemnités, mais également des remboursements de décharges syndicales et le remboursement de la RAFP (Caisse de retraite pour les professeurs des écoles). Sur l'exercice 2024, on atteint 129 %, on enregistre plusieurs longues maladies, accidents de travail, et décharges syndicales.

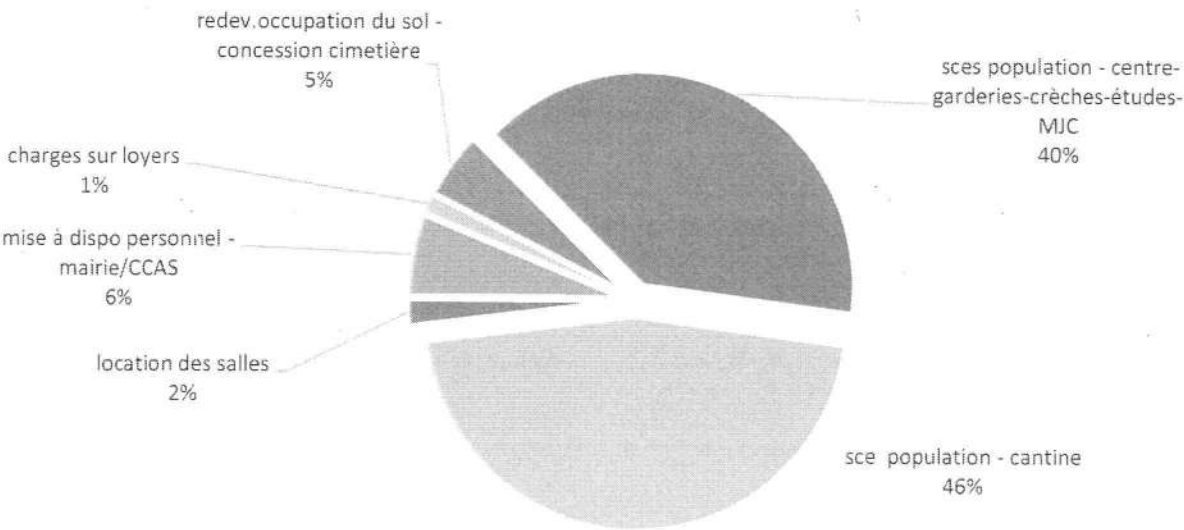
CHAPITRE 70 « PRODUITS DES SERVICES »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des services (k€)	559	555	530	515	530	350	462	514	623	586

Ce chapitre retrace la gestion des produits de services à la population, de redevance d'occupation des sols, de locations de salles, de redevance à caractère de loisirs etc... On constate que le chapitre est réalisé à 104 %. Une diminution est enregistrée par rapport à n-1 en fonction des remboursements de la cantine à 1 € par l'état et inscrits sur le chap.74.

La fréquentation moyenne des services péri et extra-scolaire est la suivante :

- 80 % des 326 élèves de l'école élémentaire sont inscrits à la pause méridienne ;
- 88 % des 148 élèves de l'école de l'école maternelle sont inscrits à la pause méridienne ;
- 1 tiers des familles a bénéficié de la tarification sociale à 1€ depuis le 1^{er} janvier 2024. Cela représente 1 673 familles pour 17 383 repas servis pour une aide de 69 532€.



CHAPITRE 73 « IMPÔTS ET TAXES »

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 091-219106853-20250623-DL_2025_013-DE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts et taxes (k€)	2 781	2 983	3 046	3 136	3 241	3 302	3 346	3 507	3 737	3 793

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux impositions locales, à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) mais aussi des fonds de péréquation sur les droits de mutation, des droits de place et des dotations communautaires.

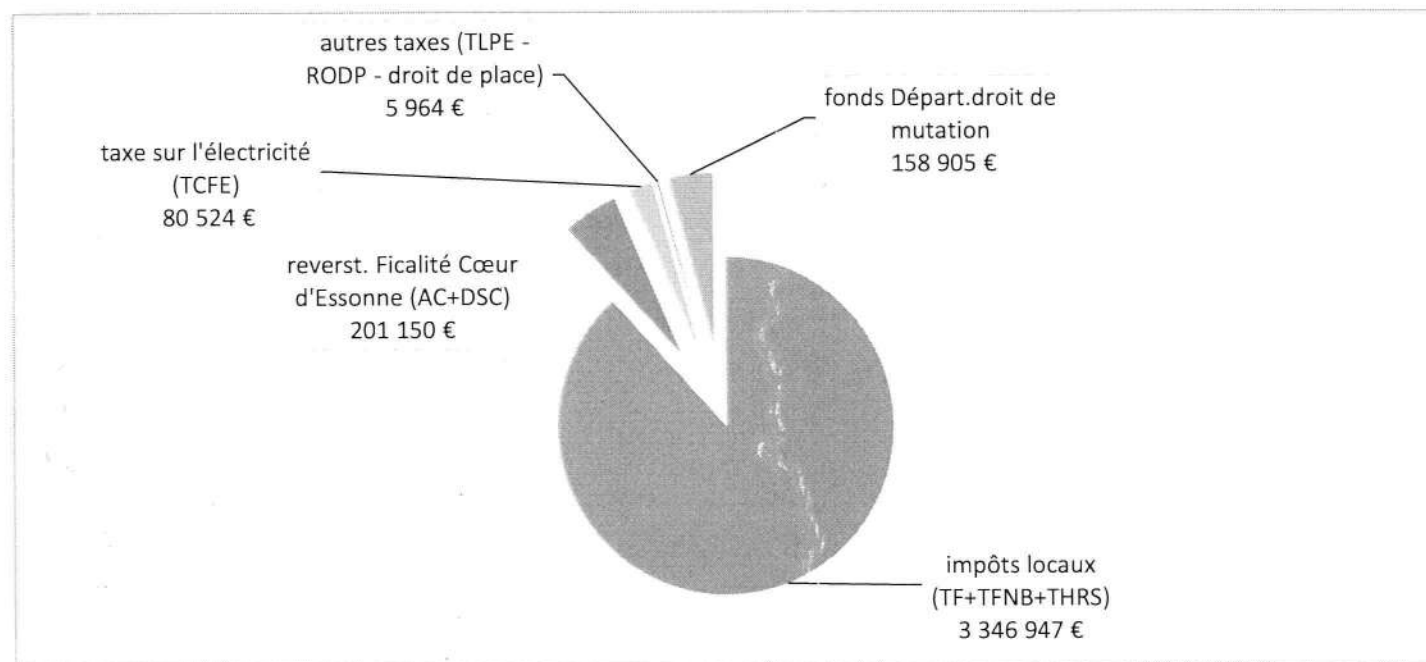
Il est exécuté à 101 %, et on constate une augmentation de 1.54 % de n-1.

Il est rappelé que la revalorisation des bases fiscales dans la loi de finances 2024 était de + 3.9 %, mais que les taux communaux, eux, n'ont pas subi d'augmentation depuis 2009 :

- Taxe d'habitation 15,89 %
- Taxe foncière 20,13 % (commune) et 16.37 % (département) soit un taux global de 36.50 %
- Taxe sur le foncier non bâti 76,80 %

Quant au fonds départemental des droits de mutation, il a perdu 30 % (prévu dans la loi de finances 2024). La collectivité a enregistré 158 905€ contre 225 684€.

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :



CHAPITRE 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations, subv. et part. (k€)	869	834	824	709	752	711	632	626	667	798

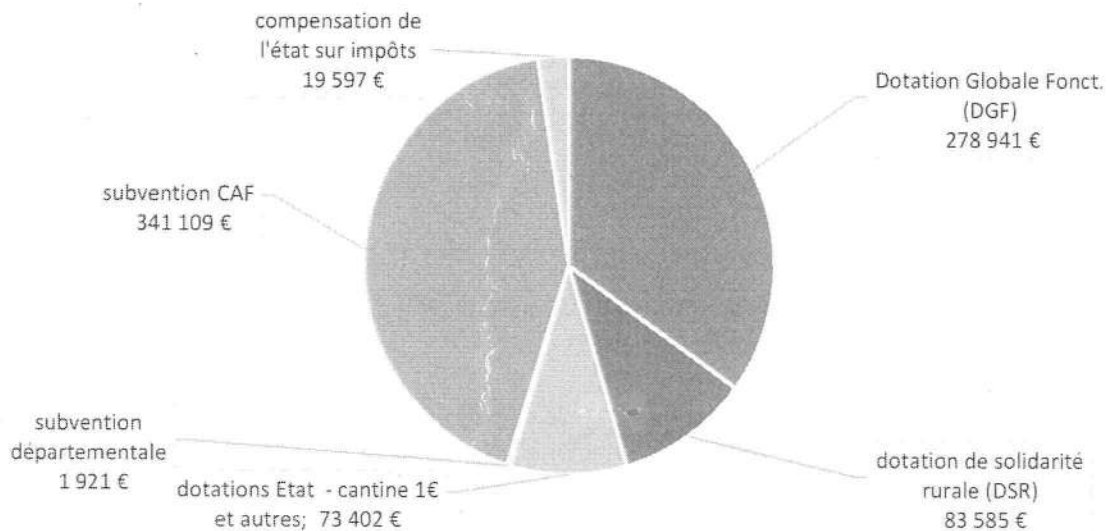
Ce chapitre retrace notamment :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui ne cesse de diminuer,
- La dotation de solidarité rurale (DSR), qui quant à elle, augmente légèrement,
- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont en augmentation,
- Et les autres compensations de l'État :
 - Dotation relative au dispositif de la tarification sociale « cantines à 1€ ».
 - Dotation sur le foncier bâti et non bâti.

Ce chapitre est exécuté à 109 % avec une augmentation de +20 % de N-1 qui est due en partie aux remboursements sur repas servis à 1€ depuis le 1^{er} janvier 2024. Au subventionnement de la C... la fréquentation réelle, mais aussi en fonction des projets réalisés :

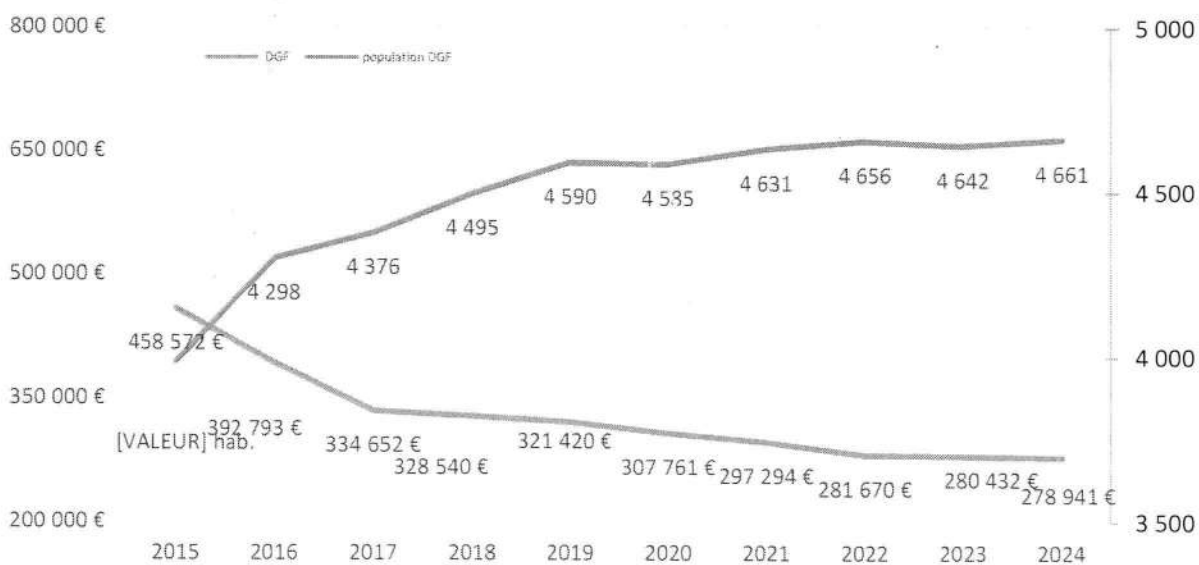
- ⇒ « accueil d'enfants handicapés »
- ⇒ « séjour jeunesse »
- ⇒ « poulailler »
- ⇒ « fais ton film »
- ⇒ « graff »

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :

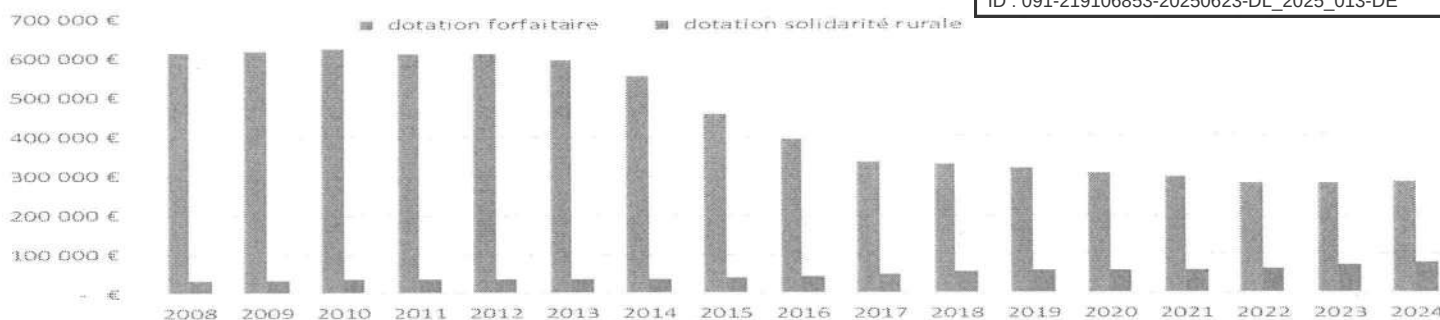


La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'État à l'égard des collectivités, dont le montant est proportionnel au nombre d'habitants, qui ne cesse de diminuer.

DGF/population



Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



CHAPITRE 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Autres produits de gestion courante (k€)	74	72	77	71	75	78	71	70	96	108

Ce chapitre enregistre principalement les appels de fonds du parc locatif, mais également les recettes exceptionnelles générées par des sinistres et des remboursements sur avoirs.

- Parc locatif : 75 963€
- Remboursements sur sinistres : 21 310€ (solde plafond et bureau en mairie, vol CTM)
- Remboursements sur avoirs : 11 239€ (gaz, machine affranchir, fnc).

CHAPITRE 77 « PRODUITS SPÉCIFIQUES »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits exceptionnels (k€)	15	253	128	17	28	11	7	3	182	0.9

Ce chapitre retrace les régularisations d'écritures d'actif et autres (sortie de l'actif du véhicule Master et régularisation d'une caisse de cotisation paie)

CHAPITRE 042 « OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Opérations de patrimoine (k€)	10	6	2	40	2	227	7	0.05	1	1

Ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat en fonction de l'état de l'actif du patrimoine arrêté au 31 décembre de l'année.

Ces opérations d'ordres se constateront également en dépenses d'investissement sur le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections ».

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 4 789 404 €, soit 89 % du budget prévisionnel 2024.
Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

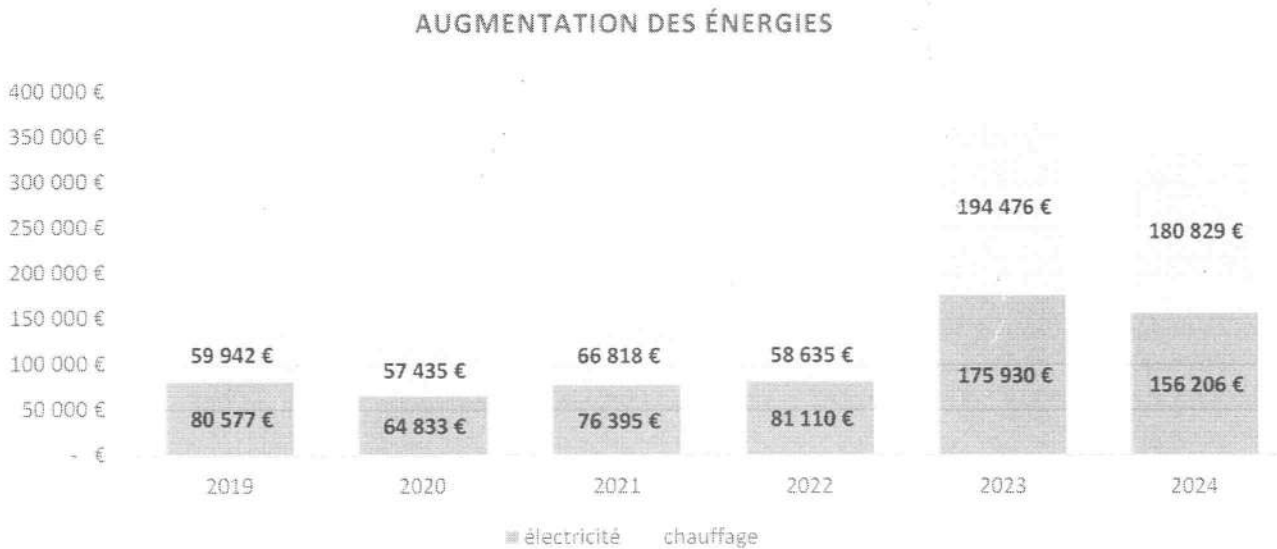
Dépenses de fonctionnement		CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2024 (1)	CA 2024	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	812 198	807 836	1 078 063	1 491 920	1 093 105	73%
012	Charges de personnel	2 726 737	2 832 957	2 875 284	3 090 877	3 002 716	97%
014	Atténuation de produits	33 756	33 822	10 474	15 000	14 513	97%
65	Autres charges de gestion courante	317 580	404 671	481 335	530 370	500 055	94%
66	Charges financières (y/c ICNE)	56 342	54 566	94 635	107 500	75 819	70%
67	Charges Exceptionnelles	380	6 546	9 206	5 000	1 273	25%
68	Provisions pour risques	3 742	5 555	6 448	20 000	9 297	46%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	102 977	93 112	277 836	94 556	92 626	98%
Total dépenses de fonctionnement		4 053 712	4 239 065	4 833 281	4 932 580	4 789 404	89%

(1) hors dépenses imprévues

CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL »

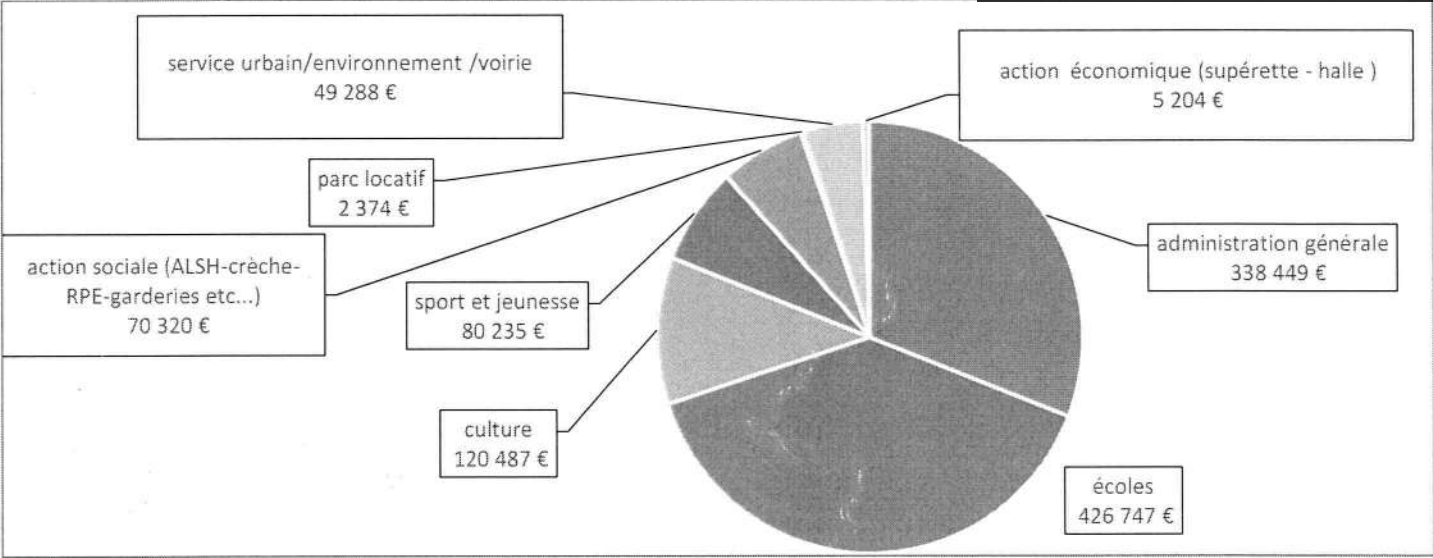
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges générales (k€)	915	946	988	908	915	750	812	807	1 078	1 093

Ce chapitre retrace, entre autres, toutes les dépenses récurrentes (eau, gaz, électricité, carburant, restauration, fournitures scolaires, transports scolaires, entretien et maintenance des bâtiments, entretien des espaces verts, assurances etc...) Il est réalisé à 73 % et a subi une augmentation minime de plus de 1 % de n-1 avec des dépenses en énergie drastiquement stabilisées voire moindre.



Le but étant de trouver des économies sur les dépenses récurrentes afin de dégager un autofinancement conséquent pour minimiser l’enveloppe de l’emprunt sur le complexe sportif.

Malgré cela, une dynamique de fonctionnement est maintenue pour notre collectivité



CHAPITRE 012 « CHARGES DE PERSONNEL »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges du personnel (k€)	2 686	2 744	2 866	2 903	2 981	2 845	2 727	2 832	2 875	3 002

Ce chapitre budgétaire totalise 3 002 716€ et représente 63 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il enregistre une augmentation de 4 % par rapport à N-1. La loi de finances 2024, a décidé une augmentation de 5 points d’indice de la Fonction Publique au 01/01/2024, soit + 296,04€ annuel par agent.

À cela s’ajoute l’augmentation de l’assurance statutaire (+ 47 000 €) que la municipalité a renégocié pour un nouveau contrat dès le 1^{er} janvier 2025 malgré la difficulté rencontrée auprès des assureurs pour signer un contrat d’un juste milieu par rapport à la sinistralité.

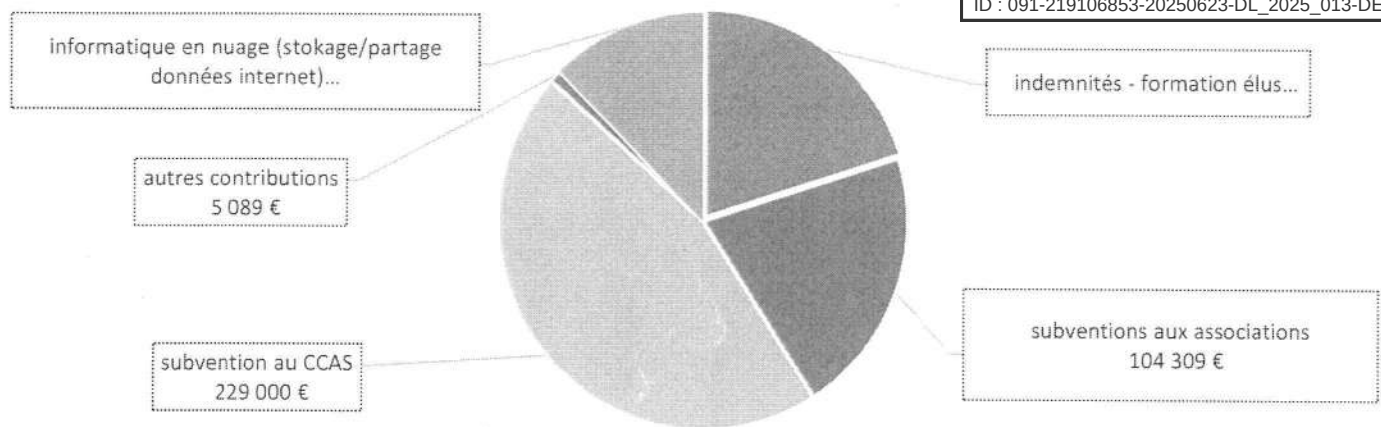
CHAPITRE 65 « AUTRES DÉPENSES DE GESTION COURANTE »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Autres charges (k€)	332	348	368	325	318	336	317	404	481	500

Ce chapitre budgétaire totalise 500 055 € et réalisé à 94 %. Il enregistre une augmentation de 4 % par rapport à N-1. Cette augmentation porte en partie sur le subventionnement lié au besoin réel du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS). La collectivité a attribué 229 000 € de budget contre 195 000 € l’an passé (+17 %).

On y retrace également :

- Les dépenses liées à l’informatique en nuage,
- Le subventionnement également des associations, étudié en fonction des excédents et des demandes respectives,
- Des contributions aux différents syndicats (SMOYS-SIGEIF-SIPPEREC),



CHAPITRE 66 « CHARGES FINANCIÈRES »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Intérêts de la dette (en k€)	165	149	143	130	117	63	56	54	94	75

La collectivité est en phase de désendettement. Aussi, la municipalité a voté en 2023 son 1^{er} PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). La 1^{ère} partie est soldée depuis mai 2024. Cela concerne la halle en centre-ville et maintenant le lancement de la phase 1 du complexe sportif avec un début de travaux sur février 2025 d'où la nécessité de décaler également l'enveloppe de l'emprunt prévue à cet effet soit 3 000 000€.

Sur l'exercice 2024, la collectivité sort une capacité de désendettement de 4,6 ans avec un taux d'endettement de 8.03%.

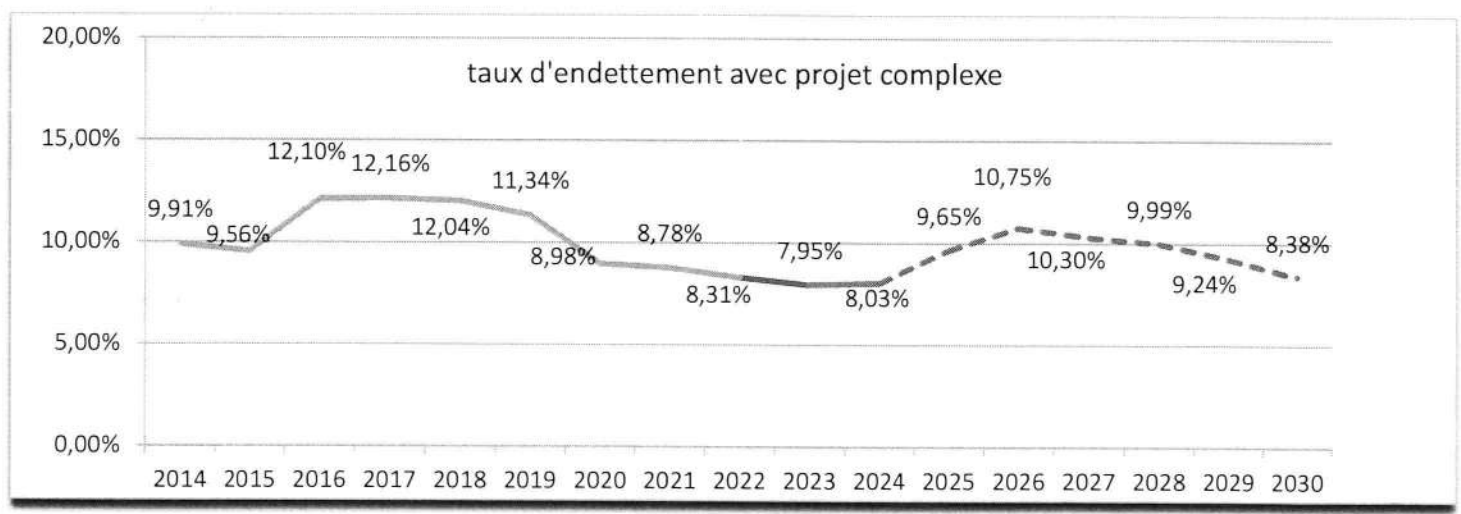
- Intérêts de la dette : 79 785 €
- Capital de la dette : 350 623 €

Soit une annuité globale de 430 408 € sur l'ensemble des 9 prêts contractés par la collectivité en 2005, 2006, 2008, 2009, 2014 et réaménagement en 2020.

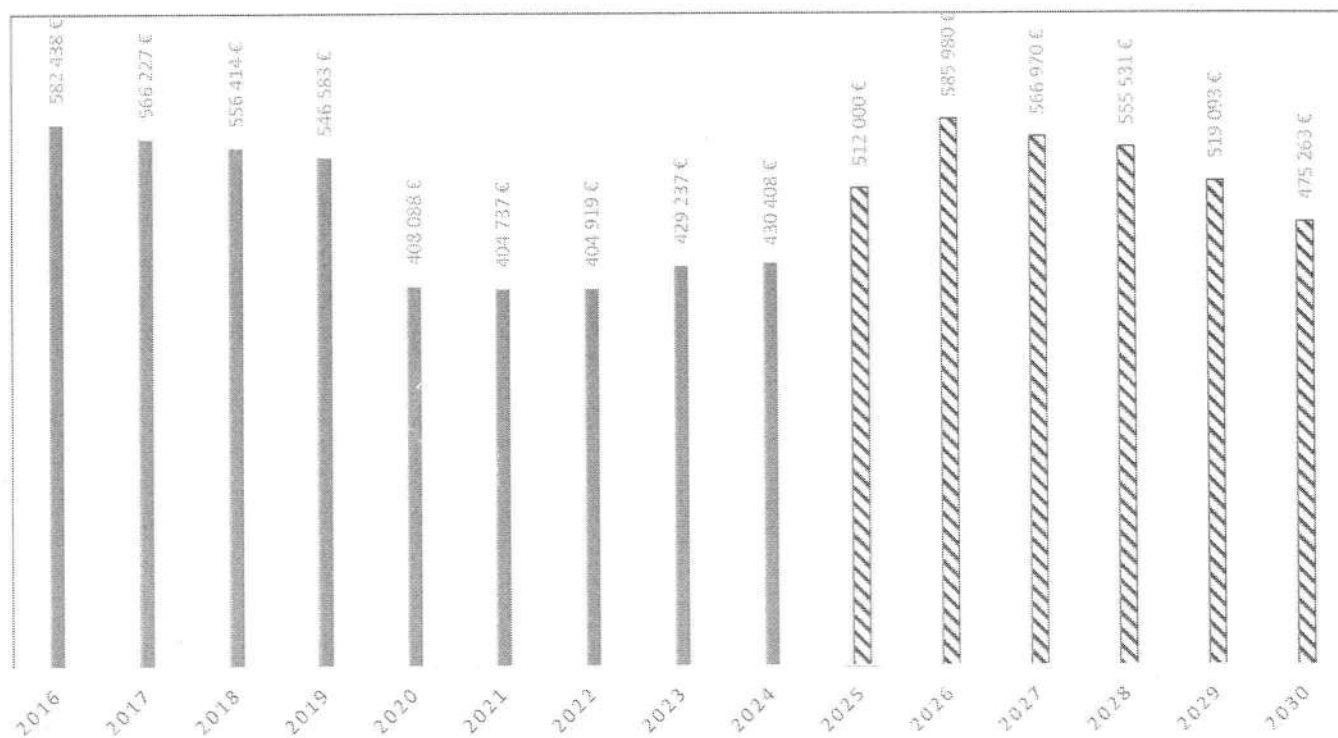
Cette dépense représente 9 % des dépenses réelles de fonctionnement effectuées sur l'exercice.

L'encours de la dette au 01/01/2024 était de 3 037 390 € et devrait passer à 4 926 427€ fin 2025 avec un nouveau taux de désendettement à 9,65 %.

À ces charges viennent s'ajouter, les intérêts courus non échus (ICNE) et le coût de la ligne de Trésorerie qui peut être fluctuant en fonction de son utilisation. La dernière utilisation remonte en 2015.



EXTINCTION DE LA DETTE AVEC PROJET COMPLET



CHAPITRE 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges except.(en k€)	0.005	0	3	0.4	0.4	14	0.3	6	9	1

Ce chapitre, et plus précisément l'article 673, enregistre l'annulation des titres de recettes émis au cours de l'exercice précédent ou d'un exercice antérieur se rapportant à la section de fonctionnement. Sur l'exercice 2024, les écritures retracent en partie, la régularisation de facturation sur prestations diverses.

CHAPITRE 014 « ATTÉNUATION DE PRODUITS »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pénalité loi SRU (en k€)	0	0	10	9	8	13	33	33	10	14

Ce chapitre « atténuations de produits » correspond en partie à la contribution de la loi SRU. Dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, et depuis les dernières évolutions législatives, la commune est contrainte au respect du taux effectif minimal de 25 % de logements sociaux sur son territoire. Le nombre de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2023 atteint les 409, et, conduit au taux de 22.63 %. Ce qui ramène à 42 le nombre de logements sociaux manquants, d'où la pénalité de 11 052.30 € sur l'exercice 2024. Il est rappelé que la commune a satisfait à ses obligations par la prévision de réalisation de 29 nouveaux logements sociaux sur la période triennale 2020/2022, ce qui a permis d'obtenir la levée de carence au titre de la période triennale 2017/2019 d'une majoration de 22 548€.

Au 1^{er} janvier 2024, la commune atteint 400 logements sociaux pour le décompte de 2025 et doit une pénalité de 14 117.50€ (voir synthèse du budget 2025).

À cela, il convient de rajouter une écriture supplémentaire de 3 461€ de restitution de trop perçu sur les contributions directes.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Opérations de patrimoine (k€)	98	343	81	79	93	335	103	93	277	92

Ce chapitre retrace une dépense d'ordre obligatoire pour la gestion du patrimoine des communes de plus de 3 500 habitants, soit 92 626 €. On y retrouve :

- Les amortissements des biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année pour 67 570 €,
- L'amortissement de la pénalité du réaménagement d'emprunt réalisé en 2019 courant sur les 9 années restantes de l'emprunt renégocié soit 24 556 €.
- La sortie de l'actif de la vente du Renault Master pour 500 €

Pour information, ces mêmes inscriptions se retrouvent en recette d'investissement au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section ».

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution budgétaire 2024 de la section d'investissement fait ressortir un déficit réel de **414 525.02 €** auquel il convient de rajouter l'excédent de N-1 de **356 419.01 €**. Ce qui totalise un déficit global de clôture de **58 106.01 €** de l'exercice 2024, repris par anticipation sur le Budget Primitif de 2025.

A. Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement totalisent 1 083 536 €, et se décomposent de la manière suivante :

	Recettes d'investissement	CA 2022	CA 2022	Prévisions 2024 (1)	CA 2024	Taux d'exécution
10	Dotations et fonds propres	463 756	783 635	583 526	545 648	94 %
13	Subventions d'investissement	17 872	242 118	1 332 709	445 261	33 %
16	Emprunts, dettes, caution	1 000	0	3 000 000	0	
20-23	Recettes d'équipements	-	-			-
27	Autres immobilisations financières	-	-			-
024	Produits de cessions	-				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 112	277 836	94 556	92 626	98 %
	Total recettes d'investissement	575 740	1 303 589	5 010 791	1 083 536	22 %

(1) hors solde d'exécution (001)

Le taux de réalisation des recettes d'investissement atteint seulement 22 %. Sur l'exercice 2024, la municipalité a envisagé le lancement des travaux de la 1^{ère} phase du complexe sportif (subventions et emprunt) mais le chantier n'a démarré qu'en février 2025.

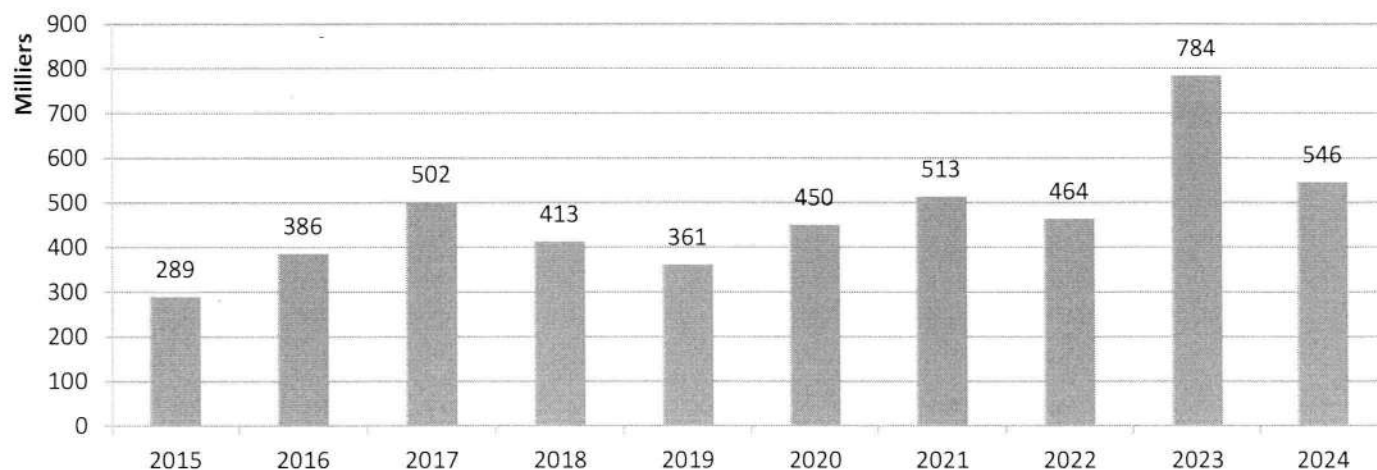
Les inscriptions budgétaires prévues pour cette opération représentent 74 % de recette, d'où cette faible réalisation.

CHAPITRE 10 – DOTATIONS ET FONDS PROPRES

Ce chapitre totalise 545 648 €. Il atteint 94 % de réalisation.

On y retrouve :

- 13 214 € de Taxe d'Aménagement (TA),
- 99 434 € de FCTVA concernant les équipements de l'exercice 2023 (+ 2 695€ en fonctionnement sur la partie informatique en nuage et travaux en régie),
- 433 000 € d'autofinancement, qui couvre la totalité de l'annuité de la dette 2024 soit 430 408 €

fonds propres

CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT

Ce chapitre totalise 445 261 € de subventions et atteint 33 % de réalisation.
Il se décompose comme suit :

- 354 328 € de subventions de la Région et du Département concernant la construction de la halle en centre-ville. Le solde de 88 582€ sera constaté sur 2025.
- 12 000 € de subvention de l’État concernant la sécurisation des accès codés des bâtiments scolaires,
- 4 763 € de subvention Départementale concernant la 1^{ère} phase de la vidéo protection,
- 74 170 € de subvention de Cœur d’Essonne concernant la réhabilitation du complexe sportif suivant la convention de fonds de concours sur travaux d’économie d’énergie.

CHAPITRE 040 « OPÉRATION D’ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS »

Ce chapitre totalise les mêmes écritures que le chapitre 042 en dépense de fonctionnement soit 92 626 €.
Ce sont des écritures croisées reprenant les amortissements des biens acquis et les opérations de patrimoine.
(Voir le commentaire en dépense de fonctionnement).

B. Dépenses d’investissement

Les dépenses d’investissement s’élèvent à 1 498 061 €. Elles sont réalisées à 28 % des inscriptions budgétaires de l’exercice 2024. Ce résultat provient du décalage sur le complexe sportif.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		CA 2022	CA 2023	Prévisions 2024	CA 2024	Taux d'exécution
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0			-
13	Subventions d'investissement	0	0			-
16	Emprunts et dettes assimilés	347 507	349 037	352 750	350 623	99 %
20	Immobilisations incorporelles	0	60	53 480	20 640	63 %-
204	Subventions d'équipements versées	1 500	2591	33 000	32 000	97 %
21	Immobilisations corporelles	179 129	783 456	4 862 420	1 093 242	22 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53	1 628	1 560	1 556	99.74%
Total dépenses d'investissement		528 189	1 136 772	5 303 210	1 498 061	28%

CHAPITRE 16 « EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES »

Ce chapitre s’élève à 350 623 € et retrace le remboursement de la dette réelle en capital. On constate une légère augmentation de l’annuité due en fonction de deux emprunts contractualisés en 2014, sur le taux du livret A qui est passé de 2.93 % à 3.93 %. Ce sont les seuls emprunts qui ne sont pas en taux fixes actuellement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
capital	423 418	348 338	346 032	347 507	349 037	350 623
intérêts	123 165	59 751	58 705	57 413	80 200	79 785
Annuité de la dette	546 583	408 089	404 737	404 920	429 237	430 408

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut de notre collectivité et s'élèvent à 1 145 882 € pour l'exercice 2024.

Le montant des dépenses d'équipement brut évolue sensiblement d'un exercice à l'autre, elles se répartissent comme suit :

▪ **Les investissements courants : 75 013€**

Ces dépenses sont essentiellement, des dépenses d'acquisition de mobilier, de matériel et outillage technique pour tous les secteurs confondus :

- Continuité de réaménagement du centre de l'enfance,
- Équipement des cuisines et des différentes salles mises à la location,
- Remplacement de panneaux d'affichage devant les écoles,
- Remplacement de la téléphonie fixe IP (en anticipation de l'arrêt du cuivre),
- Mise en place d'un module complémentaire du logiciel métier finances et logiciel de gestion du cimetière,
- Mise en place du parapheur électronique pour la mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU),
- Remplacement d'un camion sur la flotte automobile,
- Renouvellement d'outillage espaces verts pour donner suite au cambriolage du CTM,
- Remplacement d'extincteurs,
- Dossiers d'OPAH etc....

▪ **Les travaux de bâtiments : 1 013 674 €**

- Finalisation de la construction de la halle en centre-ville,
- Maîtrise d'œuvre du complexe sportif,
- Finalisation des travaux de réhabilitation et pose de film anti-chaleur,
- Installation et contrôle des accès codés sur les bâtiments,
- Remplacement de ballons d'eau chaude (espace Colette et Petit Prince),
- Revêtement de sol sur l'espace Colette,
- Diagnostic de la structure des vestiaires foot,
- Remise en état de la toiture terrasse de l'école Malraux,
- Remplacement d'une fenêtre en mairie (côté Etat Civil),
- Interventions sur diverses chaudières.

▪ **Les travaux de VRD et autres aménagements : 57 195 €**

- Modification du PLU,
- Étude avant-projet parc des Sénillières,
- Participation à la surcharge foncière pour l'association Monde en Marge Monde en Marche,
- Acquisition d'arbres,
- Frais de notaire sur échange de parcelle haut du parc de la mairie.

CHAPITRE 040 – OPÉRATION D'ORDRE ENTRE SECTION

Ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat en fonction de l'état de l'actif du patrimoine arrêté au 31 décembre de l'année.

Cette année est comptabilisée la somme de 1 556 €. Ces opérations d'ordres se constatent également en recettes de fonctionnement sur le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections ».



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025 DÉLIBÉRATION N° 2025-013

Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission Finances :
Le 27 mai 2025

Convocation :
Le 17 juin 2025

Pièce(s) jointe(s) :
Compte Financier Unique 2024
Détail articles budgétaires 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice	26
Présents	18
Représentés	5
Votants	22

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 23 juin à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; S. DAVID ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ;

Absents représentés :

I. DOGBO a donné pouvoir à B. ESTREMANHO ; E. MOSCHEROSCH a donné pouvoir à C. BASTOUL ; M. PROVOTAL a donné pouvoir à C. BOUËTARD ; C. SABRI a donné pouvoir à I. LAFAYE ; A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE ;

Absents non représentés :

A. BELLANGER ; J-P RICAUD ; J. DJENAIID ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 précisant les modalités de vote par nature et chapitre ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2024-011 du 02/04/2024 concernant le vote du Budget Primitif 2024 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2024-024 du 25/06/2024, portant affectation du résultat de l'exercice 2023 pour le budget ville ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2024-025 du 25/06/2024, portant décision modificative n°1 du Budget Primitif 2024 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2024-044 du 17/12/2024, portant décision modificative n°2 du Budget Primitif 2024 ;

VU le rapport de présentation ;

VU la présentation faite des résultats par section qui peut être résumée ainsi :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2024 4 789 403,79€
- Recettes de l'exercice 2024 5 362 692,54€
- **Résultat réel de l'exercice 2024 573 288,75€**

- Excédent antérieur reporté
- **Résultat de clôture de fonctionnement**

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2024 1 498 060,74€
- Recettes de l'exercice 2024 1 083 535,72€
- **Résultat réel d'investissement 2024** -414 525,02€
- Excédent antérieur reporté 356 419,01€
- **Résultat de clôture d'investissement 2024** -58 106,01€

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire imposée au Conseil municipal (sans la présence du Maire qui doit quitter la séance et qui ne peut donc prendre part au vote) d'approuver le CFU de l'année N-1 pour le budget de la ville ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 mai 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE),

ARRÊTE les résultats définitifs du budget communal pour l'exercice 2024, tels que résumés ci-après :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2024 4 789 403,79€
- Recettes de l'exercice 2024 5 362 692,54€
- **Résultat réel de l'exercice 2024** 573 288,75€
- Excédent antérieur reporté 162 538,78€
- **Résultat de clôture de fonctionnement 2024** 735 827,53€

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2024 1 498 060,74€
- Recettes de l'exercice 2024 1 083 535,72€
- **Résultat réel d'investissement 2024** -414 525,02€
- Excédent antérieur reporté 356 419,01€
- **Résultat de clôture d'investissement 2024** -58 106,01€

APPROUVE la sincérité des résultats de l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 23 juin 2025

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr